

Dossier
de presse



PROJET DE MANDAT 2024-2029

18 septembre 2024

Élise Moreau, présidente
Claudine Villain, vice-présidente
Christophe Desmedt, membre du Bureau



www.ceser.bourgognefranchecomte.fr

Communiqué de **PRESSE**

Le projet du CESER "La Bourgogne-Franche-Comté, une terre d'excellence à la croisée des transitions"

Espace de dialogue et de concertation, le Conseil économique, social et environnemental de Bourgogne-Franche-Comté réunit des femmes et des hommes, issus de la société civile organisée, pour œuvrer, ensemble, à éclairer les politiques publiques régionales.

Dans le contexte de la nouvelle mandature, installée en janvier 2024, les conseillères et conseillers ont construit collectivement le projet de l'assemblée, projet qui les guidera au cours des 6 années à venir.

Adopté à l'unanimité lors de l'assemblée plénière du 17 septembre, son fil rouge est le développement durable de notre région, dans toutes ses dimensions, économique, sociale et environnementale. Les objectifs sont nombreux : assurer le développement territorial, particulièrement en zones rurales peu denses et très peu denses, accompagner toutes les transitions, soutenir les entreprises, les emplois, les associations, et construire une société réellement inclusive et solidaire.

Placée auprès du Conseil régional, l'assemblée du CESER doit rester ouverte sur le monde qui l'entoure, favoriser le débat en toute occasion et être force de propositions dans une vision prospective et anticipatrice des changements d'aujourd'hui et de demain.

Contact :

Valérie Marcand - chargée de communication

valerie.marcand@bourgognefranche-comte.fr - 03 81 61 64 78

Le CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional est l'Assemblée des représentants de la société civile organisée de Bourgogne-Franche-Comté, au service de la région et de ses habitants.

Cette assemblée consultative a pour mission d'informer le Conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, de conduire des études de prospective territoriale régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales.

Pour ce faire, le CESER émet des avis sur les politiques majeures proposées par l'Exécutif régional, répond à la sollicitation de la Présidente de Région sur des dossiers particuliers et choisit d'étudier tout sujet porteur d'enjeux importants pour la région. Il offre aussi la possibilité aux Bourguignons-Francs-Comtois de le saisir par voie de pétition sur toute question régionale à caractère économique, social ou environnemental qu'ils jugent prioritaire ou essentielle.

Le cœur de la mission du CESER est de formuler des préconisations pour la construction ou l'évolution des politiques publiques. Ces préconisations sont formulées dans les travaux menés collectivement et sont le reflet des débats et prises de position partagés par la société civile organisée. Les CESER sont donc des lieux de débat démocratique apaisé et de construction progressive de consensus. Ils constituent un pilier important de la démocratie régionale.

En savoir plus sur le CESER : <https://www.ceser.bourgognefranche-comte.fr/>

La nouvelle mandature

Installée en janvier 2024 pour 6 ans

110 conseillères et conseillers ont été désignés par le Préfet pour le mandat 2024-2029.

Lors de l'installation de l'assemblée le 22 janvier 2024, les conseillères et conseillers ont élu Élise Moreau en tant que présidente. Le Bureau - composé de 22 conseillères et conseillers - a également été élu à cette occasion.

Les six commissions thématiques - instances de réflexion et de production des travaux du CESER - ont été mises en place à l'issue de la séance d'installation.

Elles s'organisent selon les thématiques suivantes :

- Économie-Emploi
- Finances-Europe
- Formation-Recherche
- Mobilités-Énergie
- Territoires-Environnement
- Cadre de vie-Société

Le projet du mandat "La Bourgogne-Franche-Comté, une terre d'excellence à la croisée des transitions"

Pourquoi un projet ?

La Présidente et les membres du Bureau ont souhaité donner un cap et un cadre aux réflexions et travaux du CESER. Le projet, adopté le 17 septembre 2024 en séance plénière, définit les grandes orientations et les axes stratégiques de l'assemblée renouvelée.

Ancré dans ses territoires et dans son époque, le projet de mandat identifie les besoins et les attentes des habitants de la région, ce qui permettra au CESER d'exercer pleinement sa mission d'éclairage des politiques publiques régionales.

Ainsi, sont posées les premières fondations du mandat avec la définition d'un dénominateur commun : le développement durable de notre région, dans toutes ses dimensions, économique, sociale et environnementale.

Comment a-t-il été construit ?

Le projet a été construit de façon collective et impulsé dès l'installation de l'assemblée.

Toutes les conseillères et tous les conseillers ont été impliqués. Ils ont donc apporté leur vision de l'assemblée et de son fonctionnement, leur expertise quant aux enjeux présents et futurs pour notre région et ainsi relayer les attentes des organismes qu'ils représentent.

Quelles sont les grandes orientations ?

Cinq orientations ont été définies comme boussole de l'action du CESER :

- Observer et anticiper pour construire l'avenir.
- Assurer un rôle de passerelle entre les habitants et les pouvoirs publics.
- Porter une parole libre, explicite et concrète.
- Renforcer les relations institutionnelles à tous les échelons.
- Asseoir la visibilité et la lisibilité de l'assemblée.

Quel est le fil rouge ?

Le fil rouge retenu dans le projet du CESER porte sur le développement durable, les transitions et l'adaptation aux changements climatiques en région dans toutes ses dimensions : économique, sociale et environnementale.

Les objectifs sont nombreux : assurer le développement territorial, particulièrement en zones rurales peu denses et très peu denses, accompagner toutes les transitions, soutenir les entreprises, les emplois, les associations et construire une société réellement inclusive et solidaire..

Quels sont les enjeux identifiés ?

Les enjeux prioritaires ont été identifiés comme préalables aux réflexions et aux productions de l'assemblée. Ils s'articulent autour de trois axes :

- agir pour un développement durable territorialement équilibré, prenant en compte la dynamique collective des acteurs de la région et favorisant l'attractivité du territoire,
- identifier, initier, accompagner et soutenir les transitions et les mutations : l'adaptation comme nécessité, l'innovation comme source de changement, l'humain au cœur des décisions,
- contribuer à la construction d'une société inclusive et solidaire, garante d'égalité sociale et de bien vivre ensemble.

Quelle mise en œuvre ?

Placée auprès du Conseil régional, l'assemblée du CESER doit rester ouverte sur le monde et favoriser le débat en toute occasion : tisser des relations étroites avec l'ensemble des acteurs socio-économiques et des institutions publiques à tous les échelons, mettre en lumière les innovations citoyennes, les réalités de terrain vécues par les habitants afin de nourrir les avis et les contributions, jouer son rôle de passerelle entre les citoyens et les décideurs et ainsi pleinement participer à la rénovation démocratique et à la prospérité de tous.

L'assemblée doit être force de propositions dans une vision prospective et anticipatrice des changements d'aujourd'hui et de demain.

Le Bureau mettra en œuvre les grandes orientations du projet.

Quel sera le suivi ?

Ce projet constitue la base de réflexion pour les travaux de l'assemblée. Il a vocation à évoluer tout au long de la mandature selon les événements et les besoins.



Conseil économique, social et environnemental

Site de Besançon

4 square Castan | CS51857 | 25031 Besançon cedex
Tél. 03 81 61 62 90

Site de Dijon

17 boulevard de la Trémouille | CS23502 | 21035 Dijon cedex



www.ceser.bourgognefranche-comte.fr